

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF TENUE LE MARDI 31 JANVIER 2023 À 20H00 À LA SALLE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF

Séance dûment convoquée par avis publics affichés le 26 janvier 2023 et par avis de convocation transmis à chacun des membres du conseil le 24 janvier 2023.

Le conseil de la Municipalité de Brébeuf siège en séance spéciale ce 31 janvier 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Martin Tassé, M.André Ste-Marie, Mme Marie-Josée Lebel, M.Pierre Gauthier, M.Pierre Trudel et M.Peter Venezia formant quorum sous la présidence de M.Marc L'Heureux, maire.

Le directeur général, M.Pascal Caron et la greffière-trésorière, Mme Annie Bellefleur sont aussi présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE AVEC PUBLIC

Le quorum ayant été constaté, le président de l'assemblée déclare la séance ouverte. Il est 20h00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

230014

IL EST PROPOSÉ PAR M.Peter Venezia

APPUYÉ PAR M.Pierre Trudel

ET RÉSOLU UNANIMEMENT D'adopter l'ordre du jour proposé suivant :

1. *Ouverture de la séance*
2. *Adoption de l'ordre du jour*
3. *Transport*
 - 3.1. *Défile du Carnaval 2023*
4. *Parole aux membres du conseil*
5. *Période de questions*
6. *Levée de la séance*

ADOPTÉE

3.1. DÉFILÉ DU CARNAVAL 2023

230015

ATTENDU QUE le Comité des Loisirs de Brébeuf organise, dans le cadre du Carnaval, un défilé à travers les rues de la Municipalité et sur la Route 323 le 10 février 2023 en soirée pour inciter les contribuables à participer aux activités de plein air qui auront lieu au Parc-En-Ciel; ATTENDU QU'un service d'ordre et de sécurité est prévu pour accompagner le défilé;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé

APPUYÉ PAR M.André Ste-Marie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité autorise le Comité des Loisirs de Brébeuf à effectuer un défilé à travers les rues de la municipalité et sur la Route 323 le 10 février 2023.

ADOPTÉE

4. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

Aucun commentaire.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20h02 et se termine à 20h02.

Aucune question ou commentaire n'a été reçue en prélude de l'assemblée.

Aucune question ou commentaire en cours d'assemblée.

230016

6. LEVÉE

L'ordre du jour étant épuisé, M. Martin Tassé propose la levée de la séance. Il est 20h02.

ADOPTÉE

Je, M. Marc L'Heureux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire

Directeur général